

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 29 mars 2021 à 19h sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H

2021-03-125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-126 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 445-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 445-26 modifiant le Règlement no 445 sur les tarifs afin d'ajuster certains tarifs, notamment la tarification du camp de jour.

2021-03-127 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 445-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS

Considérant que le Règlement no 445 sur les tarifs est entré en vigueur le 25 février 2006;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 445 par le Règlement no 445-26 afin d'ajuster certains tarifs, notamment la tarification du camp de jour.

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse dépose le projet de règlement no 445-26 modifiant le Règlement no 445 sur les tarifs.

2021-03-128 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2021-12 – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS «PICK-UPS»

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux camions «pick-ups»;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2021;

-52-

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **122 603,80 \$** plus taxes applicables à **Cadillac Chevrolet Buick GMC de L'Île Perrot Ltée** pour l'acquisition de deux camions «pick-ups», le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-12.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 560 et imputée aux postes budgétaires 22-200-00-110. Projet no 079.

ADOPTÉE

2021-03-129 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2021-02 – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS INCENDIE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux camions incendie autopompes citernes;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 16 mars 2021;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse de la soumission reçue et a émis une recommandation quant à l'octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **1 872 166,81 \$** plus taxes applicables à **Techno Feu Inc.** pour l'acquisition de deux camions incendie autopompes citernes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-02.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 560 et imputée aux postes budgétaires 22-200-00-110. Projet no 079.

Que Monsieur Yanick Bernier soit désigné à titre de mandataire de la Ville pour la rencontre de préproduction et autres rencontres de suivi de l'exécution du contrat prévues aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2021-03-130 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – BOYAUX

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendie sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel incendie;

Considérant que les Services de sécurité incendie ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition de boyaux.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **43 430 \$** plus taxes applicables à **Équipements incendie C.M.P. Mayer inc.** pour l'acquisition de boyaux pour les services incendie.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-200-00-110.

ADOPTÉE

2021-03-131 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2021-05 – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE MATÉRIAUX**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité de matériaux pour les années 2021, 2022 et 2023;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 mars 2021;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse des offres et a émis une recommandation quant à l’octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’octroyer un contrat au montant de **68 069 \$** plus taxes applicables à l’entreprise **Laboratoire GS Inc.** pour des services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité de matériaux, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2021-05.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre, le budget d’opération ou autre et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2021-03-132 **OCTROI DE CONTRAT – PROJET SC2021-04 – MANDAT DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET PLAN CONCEPT – PARC NATURE**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot développe actuellement un projet de parc nature sur un terrain boisé à l’intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot, notamment sur les lots 2 067 485 et 2 067 606;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d’aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2* et que la Ville a fait application à ce programme de subvention pour ce projet;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour la caractérisation environnementale requise ainsi que la préparation d’un plan de concept d’aménagement et d’un estimé de coûts dans le contexte de la création du Parc nature.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **19 775 \$** plus taxes applicables à **Groupe DDM** pour la caractérisation environnementale requise ainsi que la préparation d’un plan de concept d’aménagement et d’un estimé de coûts dans le contexte de la création du Parc nature.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre, ainsi qu’à la subvention que pourrait recevoir la Ville en vertu du *Programme d’aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2* de la CMM et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet no 076.

ADOPTÉE

2021-03-133 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION 2020-2021 – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l’octroi d’une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’octroyer une subvention de **12 309,01 \$** à l’**Association de Hockey Mineur Île-Perrot Inc.** pour le soutien à l’inscription de 119 joueurs de la Ville pour la saison 2020-2021.

Que la Ville verse à l’organisme la différence entre la subvention accordée et ce qui lui est dû en date du paiement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2021-03-134 **OCTROI DE CONTRAT – PROJET SC2021-01 – CONCEPTION ET RÉALISATION DE LA PHASE 2 DE LA PISTE RÉCRÉATIVE « PUMPTRACK » AU PARC DES MÉSANGES**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour la conception et la réalisation de la phase 2 de la piste récréative « Pumptrack » au Parc des Mésanges.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **71 500 \$** plus taxes applicables à **Gestion Dexsen Inc.** pour la conception et réalisation de la Phase 2 de la piste récréative « Pumptrack » au Parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet 030.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-03-135 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 19h20.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
